L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 26 JUIN 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

Vaches Créoles avec veaux toujours en vente aux "Elevator Stable" coin des rues Peasant et Tchoupitoulas. 20juin—1sem

A vendre—Le propriétaire changeant de genre d'affaires. l'épicerie avec buvette, parfaitement et située dans le 3me District, et bien achalandée. S'adresser à B. Lacoste, 117 Decatur. 16juin—2sem.

Tombra à vendre—Nouveau cimetière St-Louis n°2. $250 et plus. S'adresser à M. KURSHEIDT & BIENVENU, 30mai—2m 114 rue du Camp.

A LOUER.

A louer, 2me étage, maison 59 Royale, près Bienville. S'adresser 266 Chartres. 23 juin—7f

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture. 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 25 mai—

Avis aux Créanciers.

August Hever vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,106—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de August Meyer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Bernhard Meyer, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26juin—26,30—4juil.

John L. Felin vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,292—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John L. Felin et à toutes les personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adam Rabouack, administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 juin—23,27-2 juil.

Veuve F. Favin vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,426—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George L. Glenn, tuteur datif de la mineure Charlotte Elizabeth Fitz, administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25juin—25,30—juil 4

Succession de Léopold Bodenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,769—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Léopold Bodenheimer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17juin—17,22-26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry W. Stork.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Nos. 16,867—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Bernhard Meyer, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17juin—17,22-26 Greffier

Avis aux Créanciers.

Succession de Christine Ullmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,572—Division D.—Attendu que John Blank a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Christine Ullmann, décédée, et que rien n'empêche qu'il soit donné suite à cette pétition, avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23juin—25,30—4juil.

Succession de A. W. Rabouack et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,050—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adam Rabouack, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 juin—25 30 juil 4

Succession de Felix Piff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,696—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George L. Glenn, tuteur datif de la mineure Charlotte Elizabeth Piff, administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25juin—25,30—juil 4

Succession de Léopold Bodenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,769—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Léopold Bodenheimer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juin—19,23,27

Succession de André Bordenave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,264—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George L. Glenn, tuteur datif de la mineure Charlotte Elizabeth Piff, administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25juin—25,30—juil 4

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,742—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Marshall, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17juin—17,22-26

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile - Orléans, Lne.,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage aiusi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$ 2 6 5, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement

ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
1 Lot de	10,000.....	10,000
2 Lots de	6,000.....	12,000
5 Lots de	2,000.....	10,000
10 Lots de	1,000.....	10,000
20 Lots de	500.....	10,000
100 Lots de	300.....	30,000
200 Lots de	100.....	20,000
500 Lots de	50.....	25,000
1,000 Lots de	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous notre bienveillance, et que la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres, enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Boubede vs. Victor De Bouchel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,034 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro quinze, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Collseum, Sixième et Washington, sur le plan original du faubourg Livaudais, déposé en l'étude de G. B. Stringer, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur de cent, vingt-huit pieds trois pouces, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de Nicholas Vignaud, conformément à un acte passé pardevant M. T. Dicuros, notaire, le 10 mars 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 juin—2 9 16 23 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et vaste vente par le Shérif Civil.

Nouveaux meubles directement de la manufacture.

Consistant en meubles de valeur de chambre à coucher, salon riche et salle à manger, chaises, tables, commodes, miroirs, et un assortiment général de meubles de tous genres, etc.

Transportés pour la commodité de la vente au local No 101 rue du Camp.

Dans l'affaire de John W. Anderson vs. Peter Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 juillet 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand assortiment de nouveaux meubles, étant le contenu du magasin de meubles transféré pour la commodité de la vente au local No 101 rue Camp. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23juin—30—3 4 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses en sous-venue comme le No 180 rue Girod.

Edward Toby vs Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,649—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement Ville de Lafayette, et autres propriétés de Wm M. Pinckard, d'après un acte passé pardevant D. L. Ricardo, et notaire en cette ville, en date du 1er décembre 1860. Et la défenderesse ci-dessus mentionnée acquis la même propriété: une moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Jules Dayboux Vs. 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme telle, la mettant en possession de la moitié des biens fonciers, personnelles et diverses patassant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement a définitivement rangé dans le bureau des hypothèques: Volume 172 et une moitié comme veuve survivante en communauté du défunt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Anne Wingat, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,080.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un terrain où sont, ou de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Filippe, Première et Deslonde, (Ivy Oak) formant l'angle des rues Magazine et Filippe; ledit terrain mesure, au pied administratif, soixante-sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Magazine, sur cent vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur de façade rue Filippe, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par C. A. Redis, ingénieur civil, en date du 8 juillet 1851 et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de W. Monaghan, alors notaire en cette ville.

2° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Filippe, et désignés par les Nos 1, 2, 3 Deux et Trois, sur un plan de B. Buisson, voyer, sous la date du 23 mai 1851 et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Lafargue, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et au pied ensemble, mesurant chacun trente pieds six pouces de façade rue Magazine, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles s'étendant jusqu'à une allée à arrière, sur le terrain No 15, formant la coin des rues Magazine et Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30,—7,14 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Guinault vs. O. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,295—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 16 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Claiborne et Dauphine, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de façade à la rue Remparts, sur cent cinquante deux pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue de Ursulines, plus trente pieds dix pouces et trois lignes de profondeur de façade à la rue Dauphine, sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, puis trente quatre pieds dix pouces et trois lignes de profondeur de façade à la rue Bourgogne, sur une ligne parallèle à la rue Dauphine, et cent cinquante-six pieds cinq pouces sept lignes sur la ligne vers la rue Bourgogne.

2° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant vingt pieds sur le Chemin du Bayou sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, entre lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par succession de Vve F. Forstall à D. Forstall, passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 9 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 12, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un terrain de valeur avec bâtisses et améliorations construites en magasins briques à trois étages. Ep. 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Henry Kellogg et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,267—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St Charles et Lafayette, désigné par la lettre A, sur un plan particulier d'arpentage ou dessin fait par Arthur de Armas, voyer soussigné, le 19 avril 1882, et certifié par lui sous la date du 12 novembre 1885, et contenant la charge SE VAUTRIER par P. C. Cavellier, notaire en cette ville pour identification avec l'inventaire de la succession de Wm Sillman pris le 11 et 13 novembre 1868. Le dit terrain mesurant cinq pieds, sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dites bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 168 rue Poydras avec une cuisine en briques à deux étages.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la succession de Wm. Sillman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Hoey, arpenteur, le 18 décembre 1869, et la défendeur dans cette affaire a acquis la même propriété, comme suit: une moitié indivise, comme la part de la veuve survivante en communauté du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, No 5401 du Dossier de la dite Cour, décrétant la dite Mme H. Davidson comme étant la propriétaire, et comme telle, au mise en possession de toutes les propriétés mobilières, immobilières et mixtes, conformément à l'inventaire de la succession; lequel jugement est enregistré au bureau de transferts, livre 117, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29 juin 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

665 sacs Cowpeas.

New Orleans Cold Storage Company vs S. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,108—En vertu d'un writ de séquestration à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 26 juin 1886, à 1 heure P. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Au local de la Compagnie New Orleans Cold Storage Company, rue St Joseph entre Front et Delta.

665 sacs, plus ou moins, de fèves d'Espagne (Cow Peas.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 23 24 25 26

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Wm. A. Billand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,794.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 17,895, daté le 9 juin 1886, il sera vendu à l'encan—

1° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Willow, Jackson et Claiborne, désigné par le No 25 et mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur un côté et 159 pieds 2 pouces et 6 lignes sur l'autre côté.

2° Un lot de terre contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 26 et mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 2 pouces et 6 lignes sur une ligne et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre.

Conditions—La somme comptant, la balance à 12 et 18 mois en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt, hypothèque et autres clauses usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant C. M. Isley, notaire.
15 juin—15 26—juillet 3 10 17.

Propriété du Troisième District.

Succession de Joseph Hammer

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 17 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hotel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 17,497, en date du 5 juin 1886, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Solidelle et Josephine. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas M. Isley notaire. 12 juin—12,19,26—juin 3,10,17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 10,113—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir:

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais dans la paroisse d'Orléans, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 103 du dit faubourg; le dit ilet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 2 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 45 sur le dit plan et fait partie des parcelles de terre achetées et vendues, par Joseph Fillé, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No 2 en l'étude de Daniel Richards, anciennement notaire public en cette ville) actuellement bornant par les rues Washington, St Charles, Prytanée et Conery.

Le dit immeuble, au pied administratif, 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, entre les rues St Charles et Prytanée, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 4 lignes, plus ou moins, à partir de la ligne de côté vers la rue Prytanée, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente.—Un tiers en plus comptant, le reste en trois ans, avec hypothèque sur le tout par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat, en cas de poursuites, frais de notaire, etc.

Acte de vente pardevant Jules J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin 5 12 19 26

Avis légaux.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ils certifie par la présente que le 27me jour d'avril 1886 un jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et les chiffres suivants, savoir: Harriet Leopold, Leopold, No. 17,499—Division D—Sur motion de H. Dufilho, Esq., avocat de la plaignante, et ayant la production de pièces à l'appui de sa demande, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 21 avril 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Marie Eugénie Harriet Leopold, épouse séparée de biens de Jules Leopold, et contre le défendeur Amédée Gaschet, mari, et ayant une séparation de biens et dissolution de la communauté de biens et acquets existant précédemment entre eux, et qu'il y ait lieu de prononcer la dite séparation de biens, et dissolution de la communauté de gains et acquêts existant entre eux, et il est de plus ordonné que la pétitionnaire Harriet Leopold soit autorisée à exercer le commerce de marchand, avec frais.

Jugement rendu le 27 avril 1886.

Jugement signé le 3 mai 1886.

(signé) E. R. HOUTON, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 14ème jour de juin, de l'année dix-huit cent quatre-vingt-six.

M. A. McDONNY,
13 juin— Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Billard vs. ses créanciers—No 18,109.—Attendu que une application du pétionnaire est trouvée en ordre et que les créanciers du pétitionnaire sont notifiés pour comparaître devant John L. Latouche, notaire en cette ville, le 16me jour de juillet A D 1886, à 11 heures A. M. pour prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un repit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que E. C. Kelly, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1886.

Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10juin—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Solomon Félix vs ses créanciers—No 18,110—Division B—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Solomon Félix soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. Lazarus, notaire en cette ville, le 22me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic et entendre toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Chas. H. Breen soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
16juin—au 29

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 17,465.—Division C.—Alex. Solari vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Alexandre Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires dudit Alexandre Solari, nommer un syndic et entendre sur la question d'accorder audit Solari une décharge de toutes ses dettes et responsabilités, et aussi de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 28 juin 1886.

F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 juin—3f au 26 juil

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Albert Mackey vs H. L. Nobles

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,820.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI, 6 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billard à ordre fait dans les mots et chiffres suivants:

Dallas, Texas, le juin 1883.

$2,500 00. Six mois après date nous ou un tous promettons de payer à l'ordre de Jules Oldham cent mille cent vingt dollars pour valeur reçue, avec intérêt à raison de (10) pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement, payable à

Signé: D. M. OLDHAM et C. H. OLDHAM
Endossé: CLAY OLDHAM.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22juin—22,26—juil 3

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Henry Weber vs. Charles Cochran.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 10,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local de la Compagnie New Orleans Cold Storage Company, rue St Joseph entre Front et Delta.

665 sacs, plus ou moins, de fèves d'Espagne (Cow Peas.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 23 24 25 26

VENTES PAR LE CHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un terrain de valeur avec bâtisses et améliorations construites en magasins briques à trois étages. Ep. 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Henry Kellogg et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,267—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St Charles et Lafayette, désigné par la lettre A, sur un plan particulier d'arpentage ou dessin fait par Arthur de Armas, voyer soussigné, le 19 avril 1882, et certifié par lui sous la date du 12 novembre 1885, et contenant la charge SE VAUTRIER par P. C. Cavellier, notaire en cette ville pour identification avec l'inventaire de la succession de Wm Sillman pris le 11 et 13 novembre 1868. Le dit terrain mesurant cinq pieds, sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dites bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 168 rue Poydras avec une cuisine en briques à deux étages.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la succession de Wm. Sillman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Hoey, arpenteur, le 18 décembre 1869, et la défendeur dans cette affaire a acquis la même propriété, comme suit: une moitié indivise, comme la part de la veuve survivante en communauté du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, No 5401 du Dossier de la dite Cour, décrétant la dite Mme H